

Vie quotidienne

L'habitation dans votre commune

L'appartement en location

En tant que réfugié des Nations Unies, vous et votre famille vous avez le droit à un appartement en location. La surface et le nombre de pièces de l'appartement en location dépend du nombre des locataires, mais les équipements de base dans les appartements en location sont en général les mêmes.

Un appartement en location est souvent composé d'un vestibule (entrée), une cuisine, un salon, des chambres à coucher, une salle de bain et une toilette.

La cuisine est équipée de placards, robinet et évier pour laver la vaisselle et d'une cuisinière et four pour cuisiner et faire à manger.

En plus il y a un réfrigérateur et dans les cas exceptionnelles un lave-vaisselle.

Les chambres à coucher et les vestibules sont équipés généralement de placards (armoires) pour vêtements et pour le rangement des autres affaires. En Finlande les toilettes sont équipées de cuvettes et aussi de robinets et de lavabos pour laver les mains. Les salles de bains sont équipées de douches et d'égouts. Dans chaque chambre il y a un radiateur qui chauffe les chambres surtout en hiver.

Le contrat de location

La commune est généralement le bailleur des appartements en location, mais dans d'autres cas le bailleur peut être une fondation ou un bailleur privé. Le bailleur et le locataire signent un contrat écrit de bail sur lequel on mentionne la somme du loyer et la durée de la location. Le contrat de bail engage les deux parties à respecter le contrat.

Généralement les appartements de locations sont loués non-meublés, donc vous pouvez décorer et meubler votre appartement à vous et votre famille de la façon qui vous convient.

Les factures

Le paiement du loyer s'effectue chaque mois par un virement bancaire sur le compte du bailleur. Le loyer impayé a pour conséquence la résiliation du contrat de location.

En plus de la location on perçoit à part les frais de consommation d'eau, dont le paiement dépend du nombre d'habitants dans l'appartement. Les frais de consommation d'eau couvrent la consommation d'eau modérée, tandis que la consommation d'eau exagérée et abondante sera facturée à part par un paiement supplémentaire.

Il est aussi à la responsabilité du locataire de conclure un contrat d'électricité avec un fournisseur d'électricité. La facture d'électricité est payée soit chaque mois soit quatre fois par ans par un virement bancaire sur le compte du fournisseur d'électricité. Le montant de la facture d'électricité dépend de la consommation d'électricité du foyer. Il est important de suivre sa consommation d'électricité et d'eau, car une consommation abondante vous cause des frais supplémentaires.

Les règlements

Souvent un réfugié des Nations Unis et sa famille louent un appartement dans un immeuble, composé de plusieurs appartements qui forment à leur tour un syndicat de copropriété. Dans chaque immeuble géré par un syndic, chaque habitant doit respecter les règlements en vigueur. Entre 22 heures et 07 heures du matin il faut observer un silence. L'utilisation de la buanderie commune de l'immeuble se fait seulement sur réservation. La voiture doit être garée au parking. Il est aussi demandé aux locataires de prendre soin de la propreté de l'environnement et de trier les déchets.

Les déchets

L'entretien de la propreté de l'immeuble et son environnement est le devoir de chaque habitant. Dans la cour de chaque immeuble se trouvent des boîtes à ordures, où les habitants de l'immeuble jettent leurs ordures.

Souvent dans les immeubles gérés par le syndic se trouvent des boîtes à ordures pour différents déchets, donc les habitants doivent trier les déchets avant de les jeter dans la bonne poubelle.

Généralement il y a des poubelles pour le papier, le carton et le bio. Dans certains immeubles on trouve aussi des boîtes pour le verre.

La maintenance

Dans chaque immeuble géré par un syndic il y a un service maintenance propre à l'immeuble. On contacte le service de maintenance pour la réparation entre-autre des robinets d'eau, des égouts et des appareils de chauffage. Il est dans l'obligation du locataire d'informer le bailleur des dégâts constatés dans l'appartement. Le bailleur est dans l'obligation de réparer ou de changer les appareils défectueux comme le réfrigérateur, la cuisinière et les robinets à eaux.

Comment faire les achats et utiliser les transports en commun dans sa municipalité ?

Les magasins

En Finlande, dans chaque centre d'une commune, on trouve un centre commercial voire même deux. Les finlandais achètent souvent à manger et les articles ménagers dans des grands magasins et dans les supermarchés. Dans les supermarchés on trouve aussi des magasins de vêtements et de chaussures. Il y a aussi des différences de prix dans les supermarchés. Vous pouvez obtenir des informations auprès des habitants de la commune.

Lorsque vous entrez dans un magasin, vous pouvez prendre un caddie ou un panier pour y mettre vos achats. Dans les magasins il y a de différents rayons pour de différents produits. Dans le rayon des fruits et légumes, on se sert soi-même à mettre dans des sacs en plastique ou en papier la quantité voulue de fruits et légumes. Une fois vos achats de fruits et les légumes dans des sacs, posez-les sur la balance et appuyez sur le numéro du produit et la machine vous imprimera le ticket que vous collez ensuite sur le sac. Pour le pain, vous pouvez le choisir vous-même au rayon de pain. La vente des viandes et des poissons est assurée par un service de vente, un vendeur prend vos commandes au comptoir des viandes et poissons. Vous trouverez aussi dans les supermarchés des vêtements et des chaussures à vendre, dont les prix sont indiqués sur les produits. On paye ses

achats à la caisse, soit en espèces, soit par carte bancaire. En Finlande, dans les magasins, on emballe ses achats soi-même dans les sacs.

Les marchés

Vous trouverez dans les municipalités et dans les villes des marchés, où vous pouvez acheter des légumes et fruits frais. Le marché est aussi un endroit où vous pouvez prendre des cafés et passer du temps en compagnie d'amis. En Finlande, les marchés sont ouverts du printemps à l'automne. L'hiver les marchés sont fermés à cause du froid.

Les marchés aux puces

En Finlande, ces dernières années, la vente et l'achat d'occasion à énormément augmentée. Dans les marchés aux puces vous trouvez beaucoup de choses de qualité, entre autres des vêtements pour enfants et adultes, des appareils électroménagers, des meubles et des jouets pour enfants à bas prix. Vous trouvez surtout beaucoup de vêtements d'enfants presque neufs. Renseignez-vous sur les marchés aux puces dans votre municipalité pour acheter des choses d'occasion au lieu d'acheter des produits neufs et chers. En achetant des produits ménagers d'occasion, vous feriez des économies considérables.

Le téléphone portable

En Finlande, la grande majorité des citoyens, enfants, jeunes, adultes et personnes âgées utilisent des téléphones portables. Vous pouvez soit acheter dans un kiosque une carte puce prépayée avec des unités de communications téléphoniques, soit vous vous abonner à un opérateur et payer la facture téléphonique chaque mois.

Le compte bancaire et la carte bancaire

Chaque immigré a besoin d'ouvrir un compte bancaire, dans la banque de sa municipalité ou dans la municipalité voisine. L'ouverture d'un compte bancaire se fait par une demande écrite. Les conditions de la demande d'ouverture d'un compte bancaire sont un passeport valide, un permis de

séjour et un enregistrement à la municipalité. Une fois que le compte est ouvert, vous obtiendrez une carte bancaire personnelle. Cette carte vous permettra de retirer de l'argent aux distributeurs automatiques et de payer vos achats dans les magasins. Mémorisez le code secret de votre carte (code pin). Le code secret est un numéro à quatre chiffres, que votre banque vous transmettra.

Il y a des distributeurs automatiques dans chaque centre-ville et dans centres commerciaux. Vous pouvez retirer des distributeurs automatiques de l'argent en euros, qui est la monnaie de la Finlande et d'autres pays européens. Le guichet automatique est comme un petit ordinateur. Il est utilisé uniquement avec la saisie d'un code secret (code pin). Pour retirer de l'argent des distributeurs automatiques, introduisez votre carte et saisissez votre code secret. La somme retirée sera débitée de votre compte.

En Finlande le paiement se fait généralement par carte bancaire. Dans les magasins les caisses sont équipées d'une petite machine pour le paiement des achats. Introduisez votre carte dans cette petite machine et composez votre code secret. La somme des achats sera débitée automatiquement de votre compte. Mais vous pouvez également payer vos achats en espèces.

Le transport en commun

En Finlande il y a beaucoup de voitures personnelles, mais beaucoup de gens utilisent aussi les transports publics. Les moyens de transport public local sont les autobus locaux, les trains locaux, le métro et le tramway. Les transports publics pour les voyages à longs distances sont assurés par les bus et les trains de grandes lignes. Le voyage avec les transports publics est moins cher que de voyager avec une voiture privée.

Les bus

Les bus locaux sont attendus aux arrêts de bus qui sont marqués par un panneau de signalisation. Les bus s'arrêtent aux arrêts de bus pour prendre les passagers. Quand vous attendez un bus à l'arrêt de bus et quand vous voyez que le bus approché, faites un signe d'arrêt au conducteur de bus pour qu'il s'arrête. Dans la plupart des municipalités, on utilise une carte de transport pour se déplacer avec les transports en commun. La carte de transport on l'acquit et on la recharge à l'avance. Si vous n'avez pas une carte de transport, vous pouvez payer votre ticket en espèces.

Les bus des grandes lignes prennent les passagers aux arrêts des gares routières au centre-ville et aux arrêts de longues distances. Le prix du ticket de longue distance est moins cher si on l'achète à l'avance.

Les trains

En Finlande, les chemins de fer appartiennent à l'état. Les trains circulent dans différentes parties de la Finlande. Dans les villes il y a des gares de trains. Les trains ne s'arrêtent que dans les gares et c'est uniquement là-bas qu'on monte et on descend du train. On achète son billet de train généralement à la gare, mais on peut payer aussi dans le train.

Les vélos

En Finlande on utilise beaucoup de vélos. Beaucoup de finlandais se rendent à l'école et au travail à vélo. On laisse les vélos aux endroits réservés aux vélos. Il est important de respecter les règles de circulation quand on roule en vélo et de porter un casque. Le cycliste doit prendre en considération les piétons.

Fumer

En Finlande, il est interdit par la loi de fumer dans tous les lieux publics : à l'aéroport, à la gare, à la station de bus, dans les bus, dans les trains, aux cafés, dans les écoles, dans les bureaux, dans les cages d'escaliers et dans d'autres lieux publics. Dans les lieux publics se trouve des endroits spéciaux pour fumeurs avec une signalisation appropriée. Les mégots de cigarettes doivent être jetés dans des poubelles spéciales à cigarettes.